

RETOUR VERS UNE RENTRÉE NORMALE ?

Nous en sommes déjà à la fin d'une seconde année scolaire atypique et espérons que ce sera la dernière, car nos réserves de résilience commencent à être en rupture de stock. Le personnel de soutien en a pris pour son rhume au cours des 26 derniers mois et il serait temps qu'il soit en mesure de reprendre son souffle au cours d'une année scolaire « normale ».

La fin du masque obligatoire et le retour en présentiel pour l'ensemble des activités de groupe nous permettront, nous le souhaitons, de retrouver une prochaine rentrée scolaire sous le signe de la normalité. Restera maintenant à voir ce que sera la vie normale après tous ces mois de restrictions sanitaires de toutes sortes...

Signe des temps, vos représentants au comité exécutif sont touchés à tour de rôle depuis le congé des Fêtes par notre nouvelle amie COVID-19. Et ça se termine en force avec quatre personnes infectées au cours de la dernière semaine, incluant votre vieux capitaine qui est bien heureux d'avoir réussi à tenir la barre jusqu'ici. Mais comme la Santé publique le prévoyait, nous avons tous à passer par la maladie un jour ou l'autre... Ce sera fait pour nous !

Et qu'à cela ne tienne : il faudra retrouver la forme rapidement, car ce sera encore une fois tout un automne qui nous attend ! Nous aurons à nous rencontrer en assemblées à plusieurs reprises afin d'adopter les demandes de table centrale, le cahier des demandes sectorielles, les élections des membres du conseil syndical, les prévisions budgétaires triennales et un autre renouvellement des assurances collectives ! Sans compter les rencontres de structures que nous voulons remettre sur pied afin de pouvoir réunir les membres d'un même corps d'emploi afin de pouvoir les entendre sur leur quotidien et leurs réalités ainsi que sur les enjeux qui les touchent dans l'accomplissement de leur travail. Quand je vous dis un gros automne !

Alors, profitez de votre été pour prendre du soleil, vous promener où l'inspiration du moment vous guidera et, surtout, refaites le plein d'énergie afin d'être en mesure de nous accompagner tout au long des mois qui jalonnent l'année scolaire 2022-2023 !

Bonnes vacances !

Michel Picard, président ■



La Semaine québécoise de la garde scolaire s'est tenue du 9 au 13 mai 2022 afin de souligner l'implication du personnel technique et éducateur en milieux scolaires. Le personnel de la garde scolaire, un maillon essentiel. ■

QU'EST-CE QUE LGBTQ2S+ ?

Les orientations sexuelles et les identités de genres autres que l'hétérosexualité et l'identité cisgenre sont souvent décrites par l'acronyme LGBTQ2S+. Cet acronyme signifie :

- **L – Lesbienne** : personne d'identité féminine qui est physiquement et émotionnellement attirée par d'autres filles.
- **G – Gai** : personne d'identité masculine qui est physiquement et émotionnellement attirée par d'autres garçons.
- **B – Bisexuel/Bi** : personne physiquement et émotionnellement attirée par des personnes de plus d'un genre.
- **T – Transgenre/Trans** : terme utilisé par les personnes qui s'identifient à un genre différent de celui qui leur a été attribué à la naissance.
- **Q – Queer** : terme qui englobe toutes les orientations sexuelles.
- **Q – en Questionnement** : certaines personnes qui sont incertaines quant à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
- **Bi spirituel** : une personne avec un esprit féminin et un esprit masculin qui vivent dans le même corps. C'est un terme important dans certaines cultures autochtones.

Y A-T-IL D'AUTRES TERMES À CONNAÎTRE ?

LGBTQ2S+ n'est que l'un des nombreux acronymes utilisés pour décrire les diverses communautés de personnes qui ne se définissent pas comme hétérosexuelles et/ou cisgenres. Pour mieux représenter cette diversité, certaines personnes préfèrent d'autres acronymes, y compris LGBTQQIP2SAA, qui comprend les lesbiennes, les gais, les bisexuels, les transgenres, les queers, les gens en questionnement, les intersexuels, les pansexuels, les bi spirituels, les androgynes et les asexuels. Voici des renseignements complémentaires, y compris d'autres termes d'intérêt :

ORIENTATIONS SEXUELLES

- **Asexuel (ace)** : une personne qui ne ressent pas d'attraction sexuelle ou physique envers d'autres personnes, mais qui peut ressentir une attraction romantique ou émotionnelle avec certaines d'entre elles.
- **Pansexuel** : personne qui éprouve une attraction sexuelle, romantique, physique, émotionnelle et/ou spirituelle vers les gens de toutes les identités/expressions de genre.

IDENTITÉS DE GENRE

- **Aggenre** : une personne qui ne se définit pas comme étant un genre en particulier.
- **Androgyne** : une personne dont l'expression du genre ne correspond pas aux catégories homme et femme.
- **Cisgenre** : une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre correspondent au genre qui lui a été assigné à la naissance.
- **Genre fluide** : une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre ne sont pas statiques et peuvent fluctuer en fonction du moment ou des circonstances.
- **Allosexuelle** : une personne qui se décrit comme n'étant ni homme ni femme, les deux, ou un mélange d'homme et de femme.
- **Non-binaire** : une personne qui refuse une société qui ne reconnaît seulement que le genre binaire d'homme et de femme.



TERMES UTILISÉS PLUS COURAMMENT

- **Allié** : un allié est une personne qui ne s'identifie pas comme LGBTQ2S+, mais soutient les droits.
- **Aromantique (aro)** : il s'agit d'un type d'orientation romantique. Le terme « aromantique » décrit les personnes qui n'ont pas d'attraction sentimentale (des sentiments comme l'amour, l'attachement, etc.) envers les autres.
- **Intersexe** : la notion d'intersexe est utilisée pour décrire une personne qui naît avec des caractéristiques sexuelles ou des organes sexuels masculins et féminins.
- **Polyamour** : type de relation dans laquelle les personnes sont en « couple » avec plus d'une personne à la fois.
- **Orientation romantique** : terme pour décrire les personnes émotionnellement attirées par les autres. ■

SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'APPA

C'est par une soirée bien chaude à l'extérieur que la rencontre d'accueil des nouveaux membres a eu lieu le 11 mai dernier dans les locaux de l'APPA, situé au 3340 boulevard de l'Assomption (métro du même nom).

Un bref historique a été fait par Martin Renaud, membre du comité de mobilisation et vie syndicale. Il a décrit la CSN (Confédération des syndicats nationaux), notre fédération FEESP (fédération des employées et employés de services publics) ainsi que le secteur scolaire auquel nous appartenons avec 37 autres syndicats.



Ces nouvelles personnes ont été accueillies par les membres de l'exécutif, du conseil syndical et porte-paroles des comités.

Les membres de l'exécutif de l'accréditation CSSDM sont : Michel Picard, président ; Patrick Bertrand, 1er vice-président ; Chantal Gignac et Claudine Léveillé, vice-présidentes secteur général et adaptation scolaire ; Rachel Demers et Richard Ledoux, vice-présidente et vice-président au secteur des services de garde ; Martin Laurence, vice-président santé et sécurité ainsi que Marlène Tourville, secrétaire-trésorière.

Le conseil syndical a été présenté par Martin Renaud, Mélanie Dea, Lucie Audette, Catheryne Thiffault, Michel Drouin, Michele D'Amico, Marie-Josée Bourdon et Jean De Grandpré qui sont venus présenter leur rôle au sein du conseil syndical ainsi que leur implication dans les différents comités tels que :

- Comité de la condition féminine présenté par Lucie Audette
- Comité paritaire de perfectionnement présenté par Marlène Tourville
- Comité paritaire de santé et sécurité présenté par Mélanie Dea
- Comité des relations du travail présenté par Patrick Bertrand
- Comité de mobilisation et vie syndicale présenté par Jean De Grandpré
- Comité de la relève (35 ans et moins) présenté par Catheryne Thiffault
- Comité LGBT présenté par Michele D'Amico et Daniel Lévesque
- Comité des métiers non traditionnels présenté par Philippe Gagné
- Comité journal et comité d'entraide APPAIDE présentés par Sylvie Tremblay

Ces nouveaux membres ont été à même de constater le dynamisme de leur syndicat de par la diversité d'implication et ont été invités à participer aux différentes activités qui recommencent en présentiel.

Bref, le syndicat, c'est eux, c'est nous, c'est vous tous et toutes, bienvenue !

Voici en images un aperçu de cette soirée en cliquant sur le lien suivant :

<http://appa.qc.ca/csdm/archives/6413> ■



POUR MAINTENIR NOS PRIMES D'ASSURANCE À UN COÛT RAISONNABLE, FAISONS LES RÉCLAMATIONS AUX BONS ENDROITS!

SAVIEZ-VOUS QUE LORSQUE VOUS ÊTES EN ARRÊT DE TRAVAIL POUR UN ACCIDENT DE TRAVAIL, CE N'EST PAS VOTRE ASSURANCE COLLECTIVE QUI REMBOURSE VOS MÉDICAMENTS MAIS PLUTÔT LA CNESST?

En effet, la CNESST assumera 100% du coût du médicament si ce dernier est en lien avec l'accident. De plus, depuis septembre 2019, la CNESST offre le remboursement automatisé. Une fois que votre dossier sera ouvert et vos médicaments acceptés, vous n'aurez plus à payer vos médicaments à la pharmacie. Cette

dernière réclamera le paiement directement à la CNESST. Il est important de ne pas faire de réclamation à notre assurance collective pour le remboursement de médicaments liés à un accident de travail.

Il va sans dire que de telles réclamations augmentent considérablement nos coûts d'assurance.

Vous trouverez les réponses à vos questions concernant le remboursement automatisé des frais de médicaments en pharmacie sur ce lien :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/professionnels-intervenants-sante/pharmaciennes-pharmaciens/questions-remboursement-automatise-reclamations> ■



PROJET DE LOI 59 DEVENU LOI 27 À L'ADOPTION

Nos revendications ont porté fruit! Entre le dépôt et l'adoption, plusieurs changements ont été apportés. On remarque que certains reculs ont été retirés et que les avancées ont été inscrites dans la réforme.

Même s'il fait globalement reculer les droits des victimes de lésions professionnelles, la loi 27 qui a été adoptée est mieux que le projet de loi 59 qui avait été déposé en octobre 2020.

Certaines dispositions sont en vigueur depuis le jour de la sanction, soit le 6 octobre 2021.

Les autres dispositions le seront à des dates prédéterminées à compter du 6 avril 2022, le 6 octobre 2022 et le 6 avril 2023 ; d'autres le seront par règlement et par nomination de comité.

Depuis le 06 octobre 2021, l'ajout de « psychique » a été ajouté à plusieurs articles de LATMP et

LSST. Ex : Selon LATMP, un emploi convenable doit être sans danger pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique ou psychique. Aussi, la LSST a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité, l'intégrité physique ou psychique des travailleuses(eurs).



Plusieurs autres changements concernant la protection des stagiaires et la liste des maladies professionnelles de l'annexe I qui sera abolie et remplacée par le règlement sur les maladies professionnelles.

CHANGEMENT EN VIGUEUR LE 06 OCTOBRE 2022 :

Lors de l'évaluation médicale, un médecin du BEM qui se prononcera sur la consolidation d'une lésion devra obligatoirement évaluer l'atteinte permanente et les limitations fonctionnelles. Cependant, il n'a pas l'obligation de se prononcer sur ces sujets si des raisons médicales l'en empêchent. Il doit toutefois expliquer ses raisons dans son avis.

ASSIGNATION TEMPORAIRE :

- Un nouveau formulaire CNESST qui deviendra obligatoire dans lequel le médecin traitant devra identifier les limitations fonctionnelles temporaires.
- La possibilité pour l'employeur de rémunérer seulement les heures de travail effectuées. Toutefois, la CNESST compensera la travailleuse(eur) jusqu'à concurrence de l'IRR.

CHANGEMENT EN VIGUEUR LE 6 AVRIL 2023 :

- Le délai pour contester au TAT, une décision de la révision administrative, passera de 45 à 60 jours.

RECOUVREMENTS DE PRESTATIONS :

- À la suite d'une reconsidération ou révision du TAT, la CNESST ne pourra plus recouvrer une prestation reçue de bonne foi à l'exception des premiers 14 jours, cela s'applique à toute prestation : IRR, assistance médicale, réadaptation, indemnité pour dommage corporel ou tout autre frais.

- **LATMP :** Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
- **LSST :** Loi sur la santé et la sécurité du travail
- **BEM :** Bureau d'évaluation médicale
- **CNESST :** Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité au travail
- **IRR :** Indemnité de remplacement du revenu
- **TAT :** Tribunal administratif du travail

Comité SST-APPA ■

QUELQUES TRUCS POUR AUGMENTER LA RECONNAISSANCE AU TRAVAIL

Afin de créer un environnement sain dans les milieux de travail, bien que la rémunération soit essentielle, souvent, elle n'est pas la raison première qui fait que nous aimons notre travail et le milieu dans lequel nous l'exerçons. Il faut plutôt se mobiliser autour de valeurs tel que la confiance, l'honnêteté et la reconnaissance des pairs. Eh oui, la reconnaissance est très importante autant de la part d'un supérieur que de nos collègues.

D'ailleurs, un fort pourcentage d'entre nous seront d'accord pour dire que la reconnaissance au travail est plus satisfaisante qu'une récompense ou des cadeaux. Voici quelques trucs à mettre en pratique afin d'augmenter la reconnaissance.

- Souligner les bons coups autant des collègues que de notre supérieur.
- Dire bonjour le matin afin que les collègues se sentent accueillis.
- Prendre le temps d'écrire une carte d'anniversaire ou autre à la main.

- Faire des commentaires positifs auprès de collègues motive à travailler de façon constructive et positive, ce qui augmente la confiance et soude une équipe de travail.
- Laisser des petits mots de remerciement ne prend pas de temps et fait plaisir et motive souvent à se surpasser.
- Essayer de créer un espace ou un moment tel un 5 à 7, ou un déjeuner causerie afin de renforcer un esprit d'équipe



La reconnaissance par les pairs est motivante, gratuite et ça nous pousse au dépassement de soi ! ■

L'été se pointe à l'horizon, et qui dit été, dit vacances pour plusieurs d'entre nous ! C'est le moment de décrocher, lâcher prise, prendre le temps d'écouter les oiseaux et respirer l'air boisé à côté ou à plusieurs kilomètres. Allez jouer dehors avec les enfants, les petits-enfants, marcher avec vos parents ou grands-parents, prenez une bonne dose de vitamine D et surtout prenez soin de vous !

Bonnes vacances ! ■